

8. QUELLES SONT LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT PRÉVUES PAR RAPPORT AUX HABITATIONS ?

Elia cherche à s'éloigner au maximum des habitations. Suite à la mise en service de l'infrastructure, Elia proposera aux propriétaires de maisons et de terrains à bâtir situés à moins de 125 m de la liaison, une indemnisation pour la perte de valeur de leur bien. Sous certaines conditions, Elia est disposée à racheter le bien si le propriétaire le souhaite.



9. QUELLES SONT LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT PRÉVUES EN TERMES DE PAYSAGE ET DE MILIEU NATUREL ?

Elia tente d'éviter les zones bénéficiant d'une protection paysagère, patrimoniale ou naturelle. De plus, en amont du projet, Elia cherche à diminuer son incidence en adaptant, par exemple, le tracé ou l'architecture, la période ou la méthode de mise en œuvre du chantier. En aval du projet, Elia peut également mettre en place des mesures de réduction des effets en plaçant, par exemple, des aménagements verts à proximité des infrastructures, ou encore des balisages avifaunes sur les conducteurs...

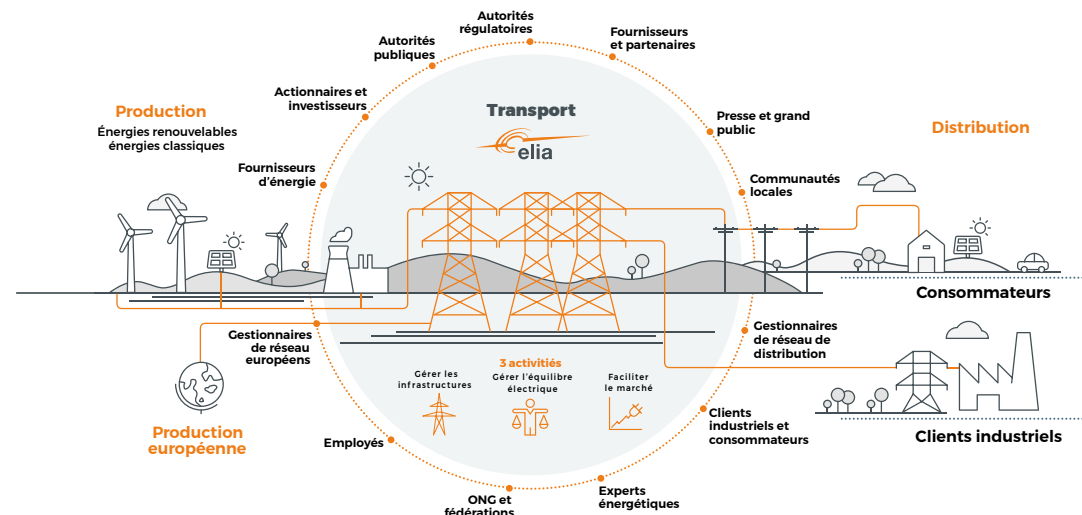


10. QUAND SERAIS-JE EFFECTIVEMENT INDEMNISÉ ?

L'ensemble des indemnités sera versé à la mise en service de la liaison. Les mesures d'accompagnement seront réalisées au fur et à mesure des différentes étapes franchies. Le « Fonds de soutien communautaire » sera, quant à lui, alimenté lors de l'obtention de l'ensemble des autorisations.



Nous sommes le maillon entre la production et la distribution



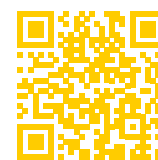
QUI EST ELIA ?

Elia est le Gestionnaire de Réseau de Transport d'électricité haute tension belge. L'entreprise a donc une mission d'utilité publique qui consiste à exploiter, entretenir et développer un réseau électrique durable, abordable et fiable. Son réseau est considéré comme l'un des plus fiables d'Europe. Il transporte l'électricité des producteurs vers les gestionnaires de réseau de distribution et vers les grands consommateurs industriels en veillant à l'équilibre entre production et consommation. Intégré au réseau maillé européen, le réseau Elia permet également l'importation et l'exportation d'électricité depuis et vers les pays voisins.

LE PROJET BOUCLE DU HAINAUT

Projet de nouvelle liaison électrique aérienne d'un niveau de tension de 380 kV et d'une capacité de transport de 6 GW entre les postes d'Avelgem et de Courcelles.

Cette infrastructure doit permettre d'assurer l'accès compétitif et abordable à l'électricité ; d'augmenter la capacité d'accueil des énergies renouvelables ; de soutenir l'attractivité économique de la Wallonie et plus spécifiquement du Hainaut ainsi que de fiabiliser l'approvisionnement électrique.



SCANNEZ CE QR CODE ET ACCÉDEZ AU SITE DU PROJET

PLUS D'INFORMATIONS ?



boucléduhainaut.be



Boucle du Hainaut



0800 18 002



boucléduhainaut@elia.be



RECYCLÉ
Papier fait à partir
de matériaux recyclés
FSC® C013049

LES MESURES
D'ACCOMPAGNEMENT

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT EN 10 QUESTIONS



| Elia Group

BOUCLE DU Hainaut



1. POURQUOI ELIA MET-ELLE EN PLACE DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ?

Elia est consciente du fait que l'implantation d'une nouvelle liaison 380 kV peut générer certaines incidences sur l'environnement et le cadre de vie. En tant que gestionnaire du réseau de transport, Elia a un rôle sociétal clé et entend développer son infrastructure dans le respect des intérêts de la société. Ainsi, elle évitera et réduira autant que possible les effets négatifs de ses projets afin d'aboutir à des solutions acceptables pour chacun.

ELIA A UN RÔLE SOCIÉTAL CLÉ ET ENTEND DÉVELOPPER SON INFRASTRUCTURE DANS LE RESPECT DES INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ.



2. QU'EST-CE QU'UNE MESURE D'ACCOMPAGNEMENT ?

Les mesures d'accompagnement sont des démarches qu'Elia effectue, et ce afin que ses infrastructures s'intègrent au mieux dans leur environnement. Ces mesures peuvent être réalisées à différents moments de la vie du projet et prendre différentes formes, en fonction des besoins identifiés.



IL EST POSSIBLE DE SAVOIR QUELLES MESURES PEUVENT ÊTRE APPLIQUÉES À VOTRE SITUATION EN PARTICULIER EN PRENANT CONTACT AVEC L'ÉQUIPE EN CHARGE DU PROJET.

3. COMMENT LES MESURES MISES EN PLACE SONT-ELLES ÉLABORÉES ET HIÉRARCHISÉES ?

Elia utilise le principe de la hiérarchie des mesures d'atténuation. Il s'agit d'une approche transparente, systématique et non discriminante basée sur les législations belge et européenne. Elle suit la logique suivante :

- **Éviter** : la prévention des incidences potentielles, dès les pré-études réalisées sur le projet, est toujours préférée et constitue la façon la plus efficace d'éviter ces effets ;
- **Réduire** : lorsque les incidences ne peuvent être évitées, elles sont limitées au maximum au niveau de leur intensité, ampleur ou impact ;
- **Compenser** : les effets résiduels qui n'ont pu être évités ou réduits de manière suffisante, doivent ou peuvent finalement être compensés de manières adéquate et proportionnée.

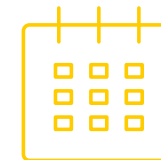
LES MESURES ACCOMPAGNERONT L'ENSEMBLE DU CYCLE DE VIE DU PROJET BOUCLE DU HAINAUT.

4. QUELLES SONT LES PERSONNES CONCERNÉES PAR LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ?

Les personnes qui pourront bénéficier de mesures d'accompagnement seront contactées par Elia au moment le plus opportun du processus. Il est néanmoins possible de savoir quelles mesures peuvent être appliquées à votre situation en particulier en prenant contact avec l'équipe en charge du projet .

5. QUAND LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT INTERVIENNENT-ELLES ?

Les mesures accompagneront l'ensemble du cycle de vie du projet Boucle du Hainaut. Elles sont étudiées, discutées et préparées en amont du projet. En fonction de leur nature, elles seront mises en œuvre lors de la préparation du projet, pendant sa réalisation, lors de sa mise en service, tout au long de son exploitation ou lors de la fin de vie de celui-ci.



6. QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LES CITOYENS DES COMMUNES CONCERNÉES ?

Elia a conscience des effets résiduels dus à la présence de l'infrastructure sur le cadre de vie des communes concernées. Pour compenser ceux-ci, Elia soutiendra des projets communaux et citoyens visant à améliorer de façon durable le cadre de vie des communautés concernées par la nouvelle infrastructure. Ce soutien se fera via un « Fonds de soutien communautaire » dont la gestion sera confiée à une fondation d'utilité publique.



7. QUELLES SONT LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT PRÉVUES POUR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ?

Le projet Boucle du Hainaut pourrait avoir des incidences résiduelles sur certaines activités économiques ou agricoles situées sous la liaison. Dans ces cas, un expert indépendant évaluera, quantifiera et démontrera le préjudice subi par la mise en œuvre et la présence de cette nouvelle infrastructure.

